



FRANCIS
IMMOBILIER
C'est maintenant !

BAREME DES HONORAIRES VENTE 2022

Jusqu'à	100 000 €	Jusqu'à	15 % TTC
De 100 000 € à	300 000 €	Jusqu'à	12 % TTC
De 300 001 € à	500 000 €	Jusqu'à	10 % TTC
De 500 001 € à	700 000 €	Jusqu'à	9 % TTC
De Supérieur à	700 001 €	Jusqu'à	8 % TTC

Programmes Neuf (ou selon Barème Promoteurs)	Jusqu'à	10 % TTC
Terrains, Immeubles, (Division, lotissement, Réhabilitation)	Jusqu'à	15 % TTC
Locaux, Bureaux (Fond de commerce ancien, neuf, réhabilitation, division)	Jusqu'à	15 % TTC

- Montant calculé sur le prix de vente net vendeur
- Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur



FRANCIS
IMMOBILIER

C'est maintenant !

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION LOCATIVE ET GESTION

LOCATION HABITATION :

- Plafonds officiels : **8€ TTC /m2** - Mise en location
 - Visites
 - Constitution du dossier du locataire
 - Rédaction de l'acte

- : **3€ TTC /m2** - État des lieux d'entrée

AUTRES BAUX (non soumis à la loi du 6 juillet 1989)

HONORAIRES LOCATION BAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX :

- Professionnels : **25 % HT** du loyer annuel (charge Preneur)
- Commerciaux : **25 % HT** du loyer annuel (charge Preneur)

GESTION LOCATIVE :

- Honoraires de gestion : **6.50 % HT** des sommes encaissées (en sus demande d'assurance de loyers impayés)